

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Réhabilitation de l'ancien C.A. – Travaux d'équipement d'un espace partagé à l'étage du bâtiment de l'ancien Crédit Agricole

Délibération N°PLV 24-10-46

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre octobre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 27 septembre 2024. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

21 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle <i>Absente procuration donnée</i>	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina <i>Absente excusée</i>	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise	M. Dimitri BOUDHOU	Mme DERBY épse VALA Franciane Dimitri)
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie- Claude <i>Absente excusée</i>	M. THOMET Olivier
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique <i>Absente procuration donnée</i>	ARTHEIN Victor <i>Absent procuration donnée</i>	Mme INAMO Tania <i>Absente excusée</i>
M. EDWIGE Charly <i>Absent excusé</i>	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel
Mme MEKEL Alexina <i>Absente excusée</i>	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

8 élus étaient absents :

Mme FOUCAN-BARBE	Mme MAYEKO Gina	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique	M. ARTHEIN Victor	Mme INAMO Tania
M. EDWIGE Charly	Mme MEKEL Alexina	

3 élus étaient représentés :

- Mme FOUCAN-BARBE Christelle représentée par Mme COLLETIN Marie-Louise
- Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique représentée par M. CERCI Bernard
- M. ARTHEIN Victor représentée par Mme MALBOROUGT Reinette

Mme Catherine BELLOC donne lecture du rapport du Maire et explique que :

Le projet de réhabilitation inclut au rez-de-chaussée, la police municipale et à l'étage, un espace de travail partagé. Le permis de construire a récemment été déposé. Ainsi, conformément aux décisions du Conseil le dossier relatif à cette opération a été déposé pour financement au titre du FEADER. Réorienté, par les services instructeur vers le FEDER, les dépenses relatives à cette opération peuvent déjà être prises en compte car le dépôt a déjà été opéré. Cependant le dossier initial a été scindé en deux parties pour se conformer à l'éligibilité du FEDER.

Ainsi, la seconde partie du dossier concerne l'espace de travail partagé et la mesure TA1.1.1.3 - Accompagnement aux Investissements dans les actifs fixes des centres de recherche et établissements d'enseignement supérieur publics directement liés aux activités de recherche et d'innovation, dont les infrastructures de recherche.

La mise en place d'un espace de travail partagé dans les petites communes en développement comme Port-Louis est important car il a la capacité de dynamiser l'économie locale et renforcer le tissu social. Il offre aux travailleurs indépendants, télétravailleurs et petites entreprises locales un lieu accessible et professionnel pour exercer leurs activités, tout en évitant de longs déplacements vers les grandes villes telles que Le Moule (29 min en voiture) ou encore Jarry. Ce type d'espace favorise l'emploi de proximité, attire de nouveaux talents, et encourage l'entrepreneuriat local en offrant des infrastructures modernes et partagées à moindre coût. De plus, un espace de travail partagé devient un point de rencontre et d'échanges entre professionnels de différents secteurs, stimulant ainsi l'innovation et les collaborations locales. Enfin, il contribue à revitaliser les centres urbains en donnant une nouvelle vie aux bâtiments sous-utilisés, tout en créant un environnement propice à la création de liens sociaux et à l'entraide entre les habitants.

Le projet d'aménagement de l'espace de travail partagé vise à créer un environnement de travail moderne, collaboratif et fonctionnel, adapté aux besoins des travailleurs indépendants, startups, et petites entreprises. L'espace sera divisé en zones flexibles, incluant des bureaux partagés, des espaces de réunion, des cabines insonorisées pour les appels, ainsi que des zones de détente pour favoriser la créativité et les échanges informels. L'accent sera mis sur l'ergonomie, avec des postes de travail modulables, un éclairage naturel et des technologies de pointe pour une connectivité optimale. Ce projet a pour ambition de créer une communauté dynamique, propice à l'innovation et au réseautage, tout en offrant un cadre de travail stimulant et confortable.

Le plan de financement arrêté est le suivant :

○ Travaux	297 000.00 €HT
○ Frais de gestion opérationnelle :	40 000.00 €HT
○ Total dépenses	339 000.00 €HT

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° PLV 23-12-97c réhabilitation de l'ancien Crédit Agricole

Considérant, le pré-dépôt du dossier en date du 15 février 2024 ;

Considérant la pré-instruction et la réorientation vers le FEDER ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents décide :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le FEDER selon le plan de financement suivant :

	Montant HT
Travaux	297 000
Gestion opérationnelle	40 000
TOTAL	339 000
FEDER (80%)	271 200
Maître d'ouvrage (20%)	67 800

Article 2 : D'inscrire les dépenses et recettes afférentes au BP2025.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 04 octobre 2024



Le Maire,

Jean-Marie HUBERT

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.